

---

**IMMERSIVE PROGRAMMES 2025  
POLITIQUES DE REMBOURSEMENT,  
MODIFICATION DE PARCOURS ET ABANDON DU PROGRAMME**

---

**FRAIS DE SCOLARITE**

**Politique de remboursement standard**

Pour renoncer à son inscription au programme, les étudiants doivent en informer l'équipe de la Summer School en écrivant à : [summer.school@sciencespo.fr](mailto:summer.school@sciencespo.fr) et doivent recevoir une confirmation écrite que leur demande a bien été prise en compte.

**Les frais de dossier (50€) ne sont pas remboursables.**

Si un.e étudiant.e renonce à son inscription au programme, le solde des frais de scolarité seront remboursés conformément aux conditions listées ci-après.

<b>Date de rétractation</b>	<b>Frais de scolarité remboursement (%)</b>
45 jours ou plus avant le début de la session	90%
Entre 44 et 31 jours avant le début de la session	50%
30 jours ou moins avant le début de la session	Pas de remboursement

Le début officiel de la session est la journée d'orientation et non pas le premier jour de classe.

- Tous les remboursements sont effectués en euros. Sciences Po ne prend pas en charge les différences de montant dues aux fluctuations de taux de change.
- Tous les remboursements seront effectués par transfert bancaire. Les éventuels frais bancaires seront déduits du montant à rembourser.

**Politique de crédit standard**

Dans le cas d'une raison de santé sérieuse (non liée à une situation épidémique) ou d'un refus/non-obtention de visa (non lié aux restrictions de voyage imposées par une situation épidémique), l'étudiant.e pourra demander un crédit à hauteur de 100% du montant des frais de scolarité, en lieu et place d'un remboursement. L'équipe de la Summer School évaluera la possibilité d'accorder un crédit sur la base des justificatifs fournis. Si le crédit est accordé, il pourra être utilisé uniquement l'été suivant la candidature initiale. La Summer School ne garantit pas la disponibilité de certains cours d'une session à l'autre.

En cas de non-obtention à temps d'un visa Schengen, l'étudiant.e devra prouver que sa demande de visa avait été soumise aux autorités consulaires françaises au moins 2 mois avant le début du programme.

### **Liste des parcours proposés**

En mai 2025, la Summer School propose deux parcours en présentiel, dans le cadre des programmes immersifs :

- EU Environmental Policy in Action: Institutions, Geopolitics & Policy-Making
- Understanding Luxury : the cultural approach

### **CLAUSES SPECIALES POUR LES RESTRICTIONS SANITAIRES**

#### **Avant le début du programme**

Si un.e étudiant.e ne peut pas voyager en France en raison des restrictions gouvernementales liées à la situation sanitaire (imposées par la France ou tout autre pays), il/elle se verra proposer les options suivantes :

- Recevoir un remboursement de 100% des frais de scolarité.
- Recevoir un crédit de 100% des frais de scolarité pour l'été suivant.

La Summer School évaluera les demandes pour pouvoir bénéficier de ces clauses spéciales sur la base des documents justificatifs fournis. Les dépenses liées au transport, logement, visas et tout autre frais engagé par l'étudiant.e ne seront pas remboursés par Sciences Po.

#### **Pendant et après le programme**

Pendant le programme, les participants devront se conformer aux règles sanitaires en vigueur en France, incluant l'isolement ou tout autre protocole requis au moment du programme. Les participants seront responsables de tous les frais supplémentaires liés aux dépenses de santé, à l'hébergement, au transport, etc.

La Summer School n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des étudiant.e.s après la fin du programme.

---

### **ANNULATION DU PROGRAMME**

En cas d'annulation d'un parcours par la Summer School, les étudiants concernés peuvent :

- **Choisir un autre parcours**, sous réserve des places disponibles.
- **Obtenir un remboursement intégral** (100 %) des frais de scolarité du parcours annulé.
- **Recevoir un crédit intégral** (100 %) des frais de scolarité, valable pour l'été suivant ou une session du programme universitaire 2025.

## **FRAIS DE LOGEMENT**

Les frais de logement engagés auprès de **Atome My French Homestay** ne sont pas la responsabilité de la Summer School. Les annulations ou remboursements sont gérés directement par **Atome My French Homestay**.

## **MODIFICATION D'INSCRIPTION AUX COURS**

L'inscription au parcours auquel un.e étudiant.e est admis.e est considérée définitive.

Cependant, un.e étudiant.e peut faire une demande écrite à : [summer.school@sciencespo.fr](mailto:summer.school@sciencespo.fr) afin de changer son parcours **avant le début de la session**. L'équipe de la Summer School prendra en considération sa demande en fonction du nombre de places disponibles dans le parcours demandé et de la cohérence académique de la demande.